

La mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte

En partenariat avec

La Recyclerie

Créons des emplois avec nos vieux objets !

Juillet 2021

Quoi ?

Mise à disposition d'un bac à couvercle jaune pour la collecte des emballages recyclables (bouteilles plastiques, boîtes de conserve, cartonnets, briques alimentaires) dans chaque foyer.

Qui ?

La CCDSV va mettre en place la collecte des déchets recyclables en porte-à-porte pour les 14 communes qui étaient en apport volontaire (Ambérieux-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Civrieux, Fareins, Misérieux, Parcieux, Rancé, Saint-Bernard, Saint-Didier-de-Formans, Sainte-Euphémie, Saint-Jean-de-Thurigneux, Savigneux, Toussieux, Villeneuve).

Les autres communes (Beauregard, Frans, Jassans-Riottier, Massieux, Reyrieux, Trévoux) actuellement collectées en sac jaune seront dotées d'un bac de tri au 1^{er} semestre 2022.

Pourquoi ?

La CCDSV s'est engagée dans un programme de prévention pour réduire de 50 kg/habitant la production de déchets ménagers avant 2026. Dans ce sens, la collecte sélective en porte-à-porte va permettre d'améliorer nos performances de tri. D'autres actions sont engagées comme lutter contre le gaspillage alimentaire, développer le réemploi, mieux gérer les végétaux en développant le compostage...

Où ?

Les bacs seront livrés dans la commune la semaine précédant la distribution aux habitants. Une **permanence sera assurée par le personnel de la CCDSV et les élus municipaux lors d'un week-end (samedi toute la journée et peut-être dimanche matin) dans un lieu défini avec la commune.**



Quand ?

La distribution des bacs de tri, dans les 14 communes actuellement en apport volontaire, sera organisée un week-end **entre le 6 novembre et le 18 décembre**. Le planning est en cours de finalisation. La collecte en porte-à-porte sera mise en place dès le 2 janvier 2022, à raison d'**une collecte tous les 15 jours**.

La distribution des bacs à couvercle jaune, dans les 6 communes actuellement collectées en sac jaune, se fera au 1^{er} semestre 2022.

Comment ?

Après une enquête de terrain, chaque foyer des communes concernées sera doté d'un bac de tri (volume ajusté en fonction de la taille du foyer). **Les habitants seront invités à retirer leur bac de tri lors du jour de dotation.** Les modalités de dotation des bacs non remis seront étudiées au cas par cas en accord avec chaque commune.

Dès le 1er janvier 2022, il y aura donc une collecte d'ordures ménagères chaque semaine et une collecte d'emballages recyclables tous les 15 jours. La collecte du verre et des journaux/magazines restera en point d'apport volontaire.

Combien ?

Au total, ce sont **plus de 20 000 bacs à distribuer sur 20 communes** (avec Jassans-Riottier).

Quelle information ?

Des calendriers de collecte, rappelant les jours de collecte des 2 bacs (ordures ménagères et emballages recyclables), les jours de report lors des jours fériés et les consignes de tri, seront distribués en même temps que les bacs.

La distribution des bacs sera l'occasion de sensibiliser les habitants au compostage. Il sera possible de réserver un composteur (vente à prix réduit : 20 €/composteur plastique et 30 €/composteur bois) le jour de la remise du bac jaune et de le récupérer ultérieurement.

D'autres informations sur la livraison et le montage des bacs ou la saisie des données sont encore à l'étude et vous seront communiquées dans une prochaine note de type FAQ (Foire Aux Questions). N'hésitez pas à nous faire part de vos questions.